



Déroulement d'un procès si un témoin ne se présente pas ?

Par **youyou87**, le **23/03/2013** à **18:06**

bonjour,

J'ai porté plainte pour viol il y a quelques années, le procès de première instance a eu lieu l'année dernière dans le nord de la France. L'homme accusé a été condamné, mais il a fait appel.

Le procès se déroulera dans quelques jours, toujours dans le nord de la France et mon frère qui est un témoin important refuse de se présenter. Il n'a pas reçu la convocation car il est en déplacement pour plusieurs semaines dans un autre département, mais je l'ai prévenu par téléphone.

J'aurais voulu savoir ce qu'il encourt et si le procès aura quand même lieu ou pas, car j'habite le sud de la France. Est-ce qu'il est possible que le procès soit prolongé, si les services de l'ordre sont ordonnés à aller le chercher ?

Merci pour vos réponses.

Par **kataga**, le **24/03/2013** à **18:23**

Bonjour,

Je suppose que vous avez un avocat et c'est votre avocat qui devrait vous renseigner et qui a probablement fait le nécessaire.

Par **citoyenalpha**, le **24/03/2013** à **18:27**

Bonjour

il appartient à vous au préalable de justifier avoir citer à comparaitre votre frère conformément aux dispositions légales.

ensuite il appartient au tribunal de se prononcer s'il y a lieu à reporter le procès ou si les éléments exposés lui suffisent à emporter sa conviction. Le Cour d'Appel utilise les éléments du procès de 1ère instance sauf à ce qu'ils soient contester et que cette contestation soit justifiée.

En gros la cour d'appel estime à priori que le jugement de première instance est justifié. Il appartient à le personne faisant appel de prouver qu'il ne l'est point.

Restant à votre disposition